

ISOLATION-CHAUFFAGE



FICHES DISPONIBLES
sur www.renovas.be

ISOLATION-CHAUFFAGE

1. Comportement des habitants - Ventilation
2. Isolation de la toiture
3. Isolation des murs
4. Chaudière à condensation
5. Régulation thermique
- 6. Pose de double vitrage**
7. Isolation des tuyaux
8. Réflecteur derrière les radiateurs

ÉLECTRICITÉ

9. Ampoules économiques
10. Electroménagers économiques
11. Appareils électriques en mode veille

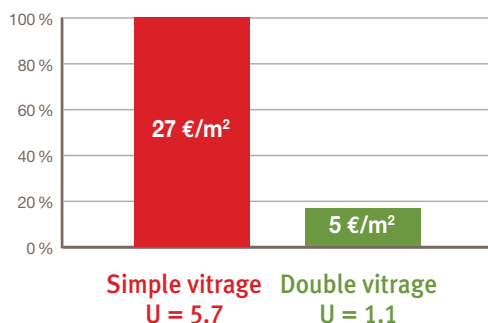
EAU

12. Citerne eau de pluie
13. Chasse d'eau
14. Pommeau de douche
15. Réducteur de pression

6 POSE DE DOUBLE VITRAGE

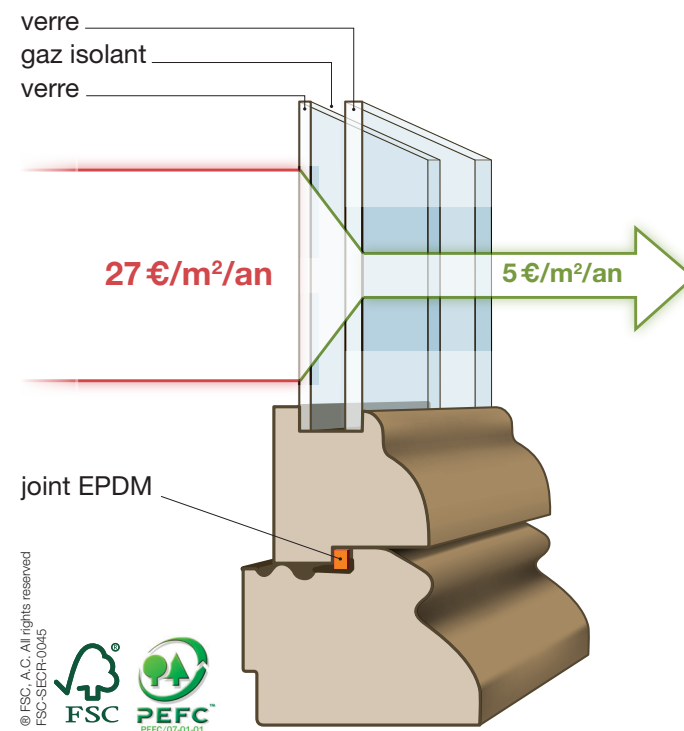
Le placement de double vitrage est un investissement intéressant mais coûteux. Avant d'envisager de remplacer vos châssis existants, pensez à les rénover. En effet, à Bruxelles, il est fréquent de rencontrer des châssis datant de plus de 100 ans, encore en très bon état. Ceci s'explique par la qualité du chêne utilisé à l'époque. Actuellement de plus en plus d'entreprises proposent de rénover ces châssis de très grande qualité pour un budget bien inférieur au placement de nouveaux châssis. Il est même possible d'améliorer leur étanchéité à l'air en plaçant de nouveaux joints EPDM. Cette option est très certainement la plus économique mais aussi la plus respectueuse de l'environnement et du patrimoine. Le coefficient de transmission thermique U du vitrage doit être inférieur ou égal à 1,3 Wm²/K (si placement dans un châssis existant) et de 1.1 Wm²/K (si placement dans un nouveau châssis). Le placement d'un double vitrage asymétrique permet aussi d'améliorer les performances acoustiques. Si vous voulez placer des nouveaux châssis, préférez les châssis en bois de provenance européenne ou labélisé FSC ou PEFC. Pour rappel, il est important de ventiler votre logement : 15 minutes le matin et 15 minutes le soir. Le placement de double vitrage permet d'améliorer considérablement la sensation de confort dans votre habitation et de réaliser une économie de chauffage allant jusqu'à 22 €/m²/an.

→ PERTE DE CHAUFFAGE PAR LES FENÊTRES/AN



→ QUELQUES CHIFFRES ...

Investissement	250 €/m ²
Prime Energie	jusqu'à 80 €/ (max 50% facture)
Prime à la rénovation	jusqu'à 210 €/m ²
Réduction d'impôts	40% de la facture (max 2830 €/an)
Temps de retour	12 ans



© FSC, A.C. All rights reserved
FSC-SECR-0045



INFORMATION ET CONSEILS GRATUITS...

CONTACTEZ :

Conseil en rénovation

Place Colignon 41
1030 Bruxelles
T +32 (0)2 215 85 16

www.renovas.be



avec l'aide de la Région
de Bruxelles-Capitale